

Interpellation

Blanc, Hildbrand et consorts

"Entretien des infrastructures sportives, notamment des terrains du Lausanne Sports: comment se coordonnent les clubs, le service des sports et le service "Parcs et domaines"?"

Le Conseil communal vient d'accepter, à la quasi-unanimité, le Préavis N° 2015/39 : Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. 9 terrains de football sont prévus. Huit d'entre eux mesureront 100 x 64 mètres, alors que le terrain principal mesurera 105 x 68 mètres, soit une surface identique à celle du futur Stade de la Tuilière.

Deux types de revêtement ont été retenus pour équiper ces terrains : le gazon synthétique (cinq surfaces) et le gazon naturel renforcé (quatre surfaces).

« - Depuis plus de 25 ans, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. (...) »

- Le gazon naturel renforcé est une technologie hybride : du gazon naturel enraciné dans un substrat de synthèse. Le gazon naturel apporte le confort de jeu, tandis que le substrat de synthèse permet au sol de rester souple et résilient, tout en assurant un drainage optimal, sans création de boue. Ce substrat est composé de sable fin, de microfibrilles synthétiques et de granules de liège naturel. Le tout permet une souplesse optimale pour les joueurs et une résistance maximale du gazon (il est impossible d'arracher des mottes de terre). Ceci permet une utilisation accrue, quasiment par tous les temps. Son entretien est facile. En Suisse, ce type de surface est appelé à remplacer, à terme, les surfaces naturelles, en tout cas, en ce qui concerne la compétition. »

L'exploitation du centre dépendra logiquement de deux services: sports et parcs et domaines.

« Les charges d'exploitation, hors salaires, du Centre sportif de la Tuilière sont estimées annuellement, pour le Service des sports, à CHF 482'000.-. Toutefois, de ce montant, il convient de déduire le coût actuel de l'exploitation du plateau de la Blécherette (marquage des terrains, entretien des bâtiments et du matériel, énergie, etc.), soit, annuellement, CHF 118'000.- (hors salaires). Les charges nettes pour l'exploitation du nouveau centre sportif sont ainsi estimées à CHF 364'000.- par an. Le personnel de ce service actuellement affecté au plateau de la Blécherette, soit trois ept, sera intégralement transféré à la Tuilière. A terme, afin de répondre à l'augmentation des heures d'ouverture et à l'entretien des terrains synthétiques, l'équipe sera complétée par un quatrième ept. L'entretien du bâtiment et des terrains synthétiques nécessite pour le Service des sports l'acquisition de véhicules, de machines et d'outils spécifiques qu'il ne possède pas actuellement et dont la valeur totale est estimée, sur la base d'offres similaires, à CHF 200'000.-. Ces acquisitions seront financées par le biais des autorisations d'achats dans le cadre des enveloppes annuelles ordinaires et en fonction des besoins effectifs. »

Le service des parcs et domaines (SPADOM) sera également actif.

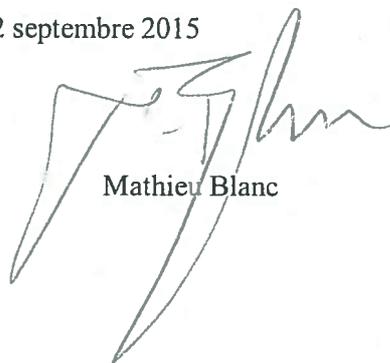
Les espaces verts aménagés entre les terrains, environ 48'800 m², dont des arbres et de la végétation arbustive, feront l'objet d'un entretien différencié par SPADOM en fonction de leur nature et de leur

usage. Quant aux quatre terrains en gazon renforcé, leur entretien requerra une attention toute particulière et, du fait de leur plus grande disponibilité, la nécessité d'acquérir des véhicules et machines spécifiques en complément de ceux dont dispose le service. Le montant de ces acquisitions s'élève à CHF 255'000.- et, comme pour le Service des sports, ces dites acquisitions seront financées par le biais des autorisations d'achats dans le cadre des enveloppes annuelles ordinaires et en fonction des besoins effectifs. Pour SPADOM, les charges d'exploitation liées au Centre sportif de la Tuilière sont estimées annuellement à CHF 70'000.-, desquels peuvent être déduits les montants concernant le plateau de la Blécherette, soit une dépense annuelle de CHF 45'000.-. Les charges nettes s'élèvent ainsi à CHF 25'000.- par an.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous permettons de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité confirme-t-elle que l'entretien actuel et futur des pelouses des terrains de football dépend de deux services différents?
2. Cette répartition est-elle optimale ou historique? Dépend-elle d'équipements spécifiques, dont on nous dit qu'ils doivent encore être achetés, ou de compétences particulières?
3. Qu'en est-il de l'entretien des autres infrastructures sportives lausannoises en plein air?
4. La Municipalité et les services concernés ont-ils envisagé ou étudié la possibilité de couvrir par une bulle l'un des terrains synthétiques, le rendant ainsi utilisable toute l'année jour et nuit et les économies qui seraient alors réalisées en termes de frais d'entretien et les éventuels revenus liés à des locations?
5. Afin d'assurer une meilleure coordination entre l'entretien des terrains et les clubs sportifs (Etoile Sportive FC Malley, FC Concordia Lausanne, Racing Club Lausanne et Lausanne-Sports athlétisme), en raison aussi des besoins professionnels des différents clubs concernés, dont le Lausanne Sports, ne conviendrait-il pas, s'agissant de l'entretien des terrains, d'avoir un seul service responsable et ainsi un seul interlocuteur pour les clubs?

Lausanne, le 22 septembre 2015



Mathieu Blanc



Pierre-Antoine Hildbrand